



Nouvelles missions et contrat de travail

Par **Gerpy**, le **15/10/2009** à **20:03**

Sur mon contrat de travail est inscrite une certaine fonction. Depuis quelques mois, j'en exerce une autre de fait sans qu'un avenant ou une lettre de mission formelle n'aient été rédigés (mais cette nouvelle activité est très largement démontrable). Ma mission initiale a très récemment été confiée un collègue. Comme ma nouvelle fonction disparaît suite à la perte d'un marché, est-ce que j'ai mon mot à dire si on voulait

1 - me confier à nouveau la mission sur mon contrat de travail quitte à en déposséder mon collègue ?

2 - me confier une mission que j'exerçais auparavant quand je n'étais pas cadre, alors que j'intervenais dans l'entreprise en CDD ?